

CHSCT : acteur privilégié de la prévention des risques psychosociaux



DTRS-2 2 Jours (14 Heures)

Description

Les changements économiques, technologiques, organisationnels, sociaux sont de plus en plus rapides et fréquents, laissant peu de temps aux individus pour s'adapter, s'accommoder ou s'accoutumer aux nouvelles situations de travail. On assiste dans les entreprises à une montée des risques psychosociaux (RPS). Selon l'enquête Skills Campus 2017 sur le climat social et la qualité de vie au travail, 53 % des salariés et 68 % des managers déclarent subir un stress régulier dans leur travail. Le CHSCT doit pouvoir jouer un rôle dans la prévention des RPS. Il est indispensable qu'il identifie le rôle qu'il peut avoir sur ce sujet et qu'il soit capable de participer au diagnostic des situations à risque afin de proposer des garde-fous efficaces pour une politique de prévention active.

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

Membre du CHSCT. Président du CHSCT. Collaborateur RH intervenant dans le cadre du CHSCT.

Prérequis

Aucun

Les objectifs de la formation

- Se repérer dans les définitions et le cadre réglementaire : risques, troubles psychosociaux, stress...
- Connaître le rôle et l'intervention du CHSCT.
- Connaître les facteurs de risque et savoir les repérer dans l'entreprise.
- Comprendre son champ d'action, les acteurs clés du dispositif et les leviers d'actions.
- Appréhender les principales étapes d'une démarche de prévention.

Programme de la formation

Les RPS de quoi parle-t-on ? Définitions : stress, harcèlement, burn out.

- Les RPS en chiffres.
- Les enjeux.

Le cadre réglementaire des RPS

- Cadre légal et réglementaire, les jurisprudences.
- Les rôles et les attributions des différents acteurs de l'entreprise.
- La responsabilité de l'entreprise.
- De la prévention des risques à la qualité de vie au travail.

Le CHSCT : interlocuteur privilégié des salariés sur les risques psychosociaux

- Savoir repérer les critères et les indices.
- Comment intervenir ? Le rôle du CHSCT et ses leviers d'action : les recours.
- Le droit de retrait.

Les facteurs de risque

- La distinction entre familles de facteurs de risque.
- Les sources organisationnelles, managériales et autres.
- Les indicateurs d'alerte.
- Comment les évaluer ? Les outils de diagnostic.

Mettre en œuvre la démarche de prévention

- Les trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire).
- Les étapes clés d'une démarche réussie.
- La participation du CHSCT comme acteur clé.
- L'actualisation du document unique.
- La formation et la mobilisation des acteurs de la prévention dans une démarche collective.
- L'accompagnement d'un salarié en difficulté.

Activité à distance

- Pour s'approprier les apports d'un expert sur un point théorique ou pratique : une vidéo 'La prévention juridique du harcèlement moral' .